Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/413
DU 29 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents.....25
Nombre de votants 28

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du seize avril deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Patrick ROLLAND qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Gaël LERAY qui a donné pouvoir à Philippe ARMAND
Catherine HERBIN - WAREMBOURG

Secrétaire de séance :
Caroline BERNE

OBJET : Fixation des tarifs communaux

Monsieur Philippe CORDON, adjoint au maire délégué aux finances, et Madame Marie-Christine GUILLET, adjointe au maire déléguée à la vie scolaire, enfance et jeunesse, présentent le rapport suivant :

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1612-1 et L2121-29 ;

VU l'avis favorable des commissions Finances, Culture et Patrimoine, Sports et Vie scolaire, Enfance et Jeunesse du 22 avril 2026 ;

Considérant qu'une collectivité territoriale fixe librement les tarifs applicables à ses services publics facultatifs (accès aux équipements sportifs, école des sports ou de musique, etc...) et peut les augmenter selon les mêmes procédés ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

REVALORISATION DES TARIFS SERVICES ENFANCE JEUNESSE
(Accueil de loisirs, Accueil périscolaire et Passerelle)

TARIFS PERISCOLAIRES 2026-2027

La commune offre un large choix de structures et de services périscolaires. Chaque année une réflexion est menée afin de fixer les tarifs les plus adaptés aux services en tenant compte des besoins des usagers mais également de l'indice de prix des dépenses communales. Pour 2026, cet indice n'est pas connu à ce jour. Il est donc décidé d'appliquer une valorisation des tarifs de + 1.5 % en moyenne. Ce taux correspond aux prévisions actuelles de l'inflation au niveau nationale pour 2026.
Nous proposons d'appliquer cette hausse aux tarifs de l'accueil de loisirs, de la Passerelle et de l'accueil périscolaire du matin et du soir.
Enfin, afin de répondre aux exigences de la CAF, les tarifs appliqués sont établis en fonction du quotient familial.
Pour rappel, les tranches de quotient familial, en euros, appliquées depuis le 1er septembre 2011 sont les suivantes :

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2026.

Pour rappel, les tranches de quotient familial, en euros, appliquées depuis le 1er septembre 2011 sont les suivantes :

Tranche	Mini	Maxi
A	0	490
B	491	815
C	816	1200
D	1201	1500
E	≥ 1501	-

- **Accueil de loisirs sans hébergement (centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires) :**

Pour rappel : la facturation de l'accueil de loisirs se fait à la journée ou ½ journée.

	Accueil de loisirs			
Tranche de Q.F	½ journée		Journée hors repas	
	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027
A	5,50 €	5,60 €	8,40 €	8,50 €
B	6,50 €	6,60 €	9,70 €	9,85 €
C	7,40 €	7,50 €	11,20 €	11,35 €
D	8,60 €	8,75 €	12,90 €	13.10 €
E et extérieurs	9,80 €	9,95 €	14,80 €	15.00 €

Impact : Augmentation maximum de 15 centimes la demi-journée et de 20 centimes la journée

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

➢ **Accueil périscolaire (garderie du matin et du soir de l'école Georges Brassens) :**

Tranche	Mini	Maxi	Prix du ¼ heure 2025/2026	Prix du ¼ heure 2026/2027
A	0	490	0,24 €	0,25 €
B	491	815	0,32 €	0,33 €
C	816	1200	0,37 €	0,38 €
D	1201	1500	0,44 €	0,45 €
E	1501	≥1501	0,50 €	0,51 €

➢ **La passerelle (10-15 ans) :**

Tranche de Q.F	mini	maxi	Tarifs 2025/2026			Tarifs 2026/2027		
			Demi-journée	Journée	Majoration sortie	½ journée	Journée	Majoration Sortie
A	0	490	1,83 €	3.7 €	4,30 €	1,86 €	3,75 €	4,37 €
B	491	815	2,44 €	4,90 €		2,48 €	4,97 €	
C	816	1200	3,70 €	7,30 €		3,75 €	7,40 €	
D	1201	1500	4,90 €	9,70 €		4,97 €	9,85 €	
E	1501	≥ à 1501 et extérieurs	6,10 €	12,10 €		6,20 €	12,28 €	

RESTAURATION SCOLAIRE

Tranche	A		B		C		D		E et ext	
Année	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027
Prix avec abonnement	1,5 €	1,5 €	3,3 €	3,35 €	4,2 €	4,25 €	4,8 €	4,9 €	5,4 €	5,5 €
Prix sans abonnement	2,4 €	2,45 €	4,3 €	4,35 €	5,3 €	5,4 €	6,2 €	6,3 €	7.0 €	7,1 €

Abonnement restaurant scolaire :
2025 / 2026 : 39,50 € par enfant
2026/2027 : Proposition de 39,50 € par enfant. Pas de changement proposé. L'impact de l'inflation est reporté uniquement sur le prix journalier du repas.

Tarif personnel communal et stagiaire (hors agents de restauration) :
2025/2026 : 5,60 €
2026/2027 : 5,70 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

Personnel de restauration :
2025/2026 : 3,25 €
2026/2027 : 3,25 €

Adulte extérieur (en relation avec les activités municipales) :
2025/2026 : 9 €
2026/2027 : 9.15 €

TARIFS SEJOURS ETE 2026

Chaque année la commune permet aux enfants du CP à la 3ème de profiter de séjours de vacances l'été.

En 2026 le choix de l'équipe s'est porté sur des séjours durant le mois de juillet 2026.

Les destinations et les propositions d'activités sont adaptées aux différentes tranches d'âge.

Cette année, trois séjours seront proposés aux enfants, un de trois jours et deux de cinq jours :

- Ecole de la nature « Parc Branféré » à Le Guerno (56) – 3 jours / 2 nuits
- Ferme pédagogique de Trémargat (22) - 5 jours / 4 nuits
- Centre de vacances PEP « Le Hedraou » à Perros-Guirec (22) - 5 jours / 4 nuits

Les enfants seront hébergés en structure rigide (bâtiments en dur) et pourront profiter de la pension complète (petit-déjeuner, repas du midi, goûter et repas du soir).
Les repas sont préparés sur place par le cuisinier de chaque site et pris dans un réfectoire collectif.
Les établissements sont équipés de salles d'activités dédiées et d'aires de jeux (terrain multisports, toboggan...).

Séjour ALSH 6/7 ans (CP et CE1) : 3 jours / 2 nuits

Dates : Du 15 au 17 Juillet 2026

Public concerné : 24 enfants de 6 et 7 ans
Lieu du séjour : Ecole de la nature « Parc Branféré » à Le Guerno (56)

Hébergement : Bâtiment dédié, chambre de trois à cinq lits

Transport : Car de la société Auray Voyages

Séjour ALSH 8-9 ans (CE2/CM1) ans : 5 jours / 4 nuits

Dates : Du 20 au 24 juillet 2026

Public concerné : 24 enfants de 8 à 9 ans
Lieu du séjour : Ferme pédagogique de Trémargat (22)
Hébergement : En dur, chambres de 4 à 6 places

Transport : Car de la société Auray Voyages

Séjour Passerelle du CM2 à la 3ème : 5 jours / 4 nuits

Durée et dates : Du 27 juillet au 31 Juillet 2026

Public concerné : 30 jeunes de 10 à 15 ans
Lieu du séjour : Centre de vacances PEP « Le Hedraou » à Perros-Guirec (22)

Hébergement : En dur, chambres de 4 à 6 places

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

Transport : Car de la société Auray Voyages

Le coût global des trois séjours s'élève à 23 940€ réparti en frais de transport et en prestation de services (hébergement en pension complète et activités nautiques et de découverte) pour 78 enfants.
Le cout par jour et par enfant est de 70€ soit 210€ pour le séjour de trois jours et 350€ pour les séjours de cinq jours. La participation communale est dégressive au regard des tranches de quotient et s'échelonne de 55% à 35%.
Je vous propose de fixer les tarifs des séjours, calculés suivant les tranches de quotient familial, de la manière suivante :

TARIFS :

SEJOUR 3 JOURS ET 2 NUITS :

TRANCHE QUOTIENT	Proposition TARIFS 2026 3 jours / 2 nuits	Reste à charge communal	Répartition en %	
			Familles	Communes
A de 0 à 490 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	94,50 €	115,50 €	45%	55%
B de 491 à 815 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	105 €	105 €	50%	50%
C de 816 à 1200 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	115,50 €	94,50 €	55%	45%
D de 1201 à 1500 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	126 €	84 €	60%	40%
E supérieur à 1501 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	136,50 €	73,50 €	65%	35%
Extérieurs	210 €	0 €	100%	0%

SEJOUR 5 JOURS ET 4 NUITS :

TRANCHE QUOTIENT	Proposition TARIFS 2026 5 jours / 4 nuits	Reste à charge communal	Répartition en %	
			Familles	Communes
A de 0 à 490 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	157,50 €	192,50 €	45%	55%
B de 491 à 815 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	175 €	175 €	50%	50%
C de 816 à 1200 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	192,50 €	157,50 €	55%	45%
D de 1201 à 1500 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	210 €	140 €	60%	40%
E supérieur à 1501 € *(et enfants extérieurs scolarisés à Ploeren)*	227,50€	122,50 €	65%	35%
Extérieurs	350 €	0 €	100%	0%

Nous proposons de considérer les enfants extérieurs scolarisés à Ploeren comme « assimilés Ploerinois » et appliquer le tarif en fonction du Q.F.
Nous souhaitons ainsi permettre que les enfants concernés, qui généralement fréquentent les structures à l'année, puissent partir avec leurs copains.
Les enfants extérieurs (non scolarisés à Ploeren) payeraient la totalité du cout du séjour, sans participation financière de la commune.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

Un acompte de 40€ sera payé sur la facture de Juin pour les trois séjours de juillet, le solde sera à payer à réception de facture après le séjour (août).

Les tarifs proposés tiennent compte de la répartition en pourcentage du coût total du séjour par jeune.
Les tarifs sont proposés en fonction du Q.F et respectent une progressivité en pourcentage.
Le tarif extérieur proposé est volontairement élevé afin de prioriser les jeunes Ploerinois

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

ADHESION A LA MEDIATHEQUE :

Tarification actuelle		Tarification à compter du 01/09/2026	
Catégories d'abonnement	Tarif	Catégories d'abonnement	Tarif
Adultes individuels	10 €	Adultes individuels	10,00 €
Situation sociale particulière (minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants, ...)	0 €	Situation sociale particulière (minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants, ...)	0,00 €
Jeunes 0-18 ans		Jeunes 0-18 ans	
Collectivité		Collectivité	
Courts séjours (3 mois)	5 €	Courts séjours (3 mois)	5,00 €
Extérieur	15 €	Extérieur	15,00 €

Pour toute catégorie (sauf extérieur), l'inscription se fait dans la commune de résidence, la carte est valable sur le pôle de rattachement.
Les personnels municipaux, les bénévoles et les nouveaux arrivants bénéficient de la catégorie « situation sociale particulière ».

DOCUMENTS NON RESTITUES OU DETERIORES A LA MEDIATHEQUE

DETERIORATION OU NON RESTITUTION	01/09/2026
Si le prix du bien ne peut être établi :	
* livre enfant*	12,00 €
* livre adulte*	21,00 €
* revue	4,00 €
* CD	15,00 €
* DVD	35,00 €

*reconduction des prix arrêtés au 01/09/2025.

Médiathèque / Espace multimédia

. Impression de la page en noir et blanc..... 0,10 €
. Impression de la page en couleur ..... 0,30 €
. Impression 3D ..... 1€/15 minutes

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

PRET D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE A MEDIATHEQUE

Depuis le 1er septembre 2023 la médiathèque met à disposition des instruments de musique. Il sera proposé 8 sets d'instruments comprenant chacun : un instrument, un support, une méthode d'apprentissage ; parfois aussi une housse et/ou un ampli.

Il est proposé en cas de détérioration non réparable ou de non restitution de facturer l'emprunteur au prix d'achat du matériel.

	GUITARE CLASSIQUE ENFANT	GUITARE CLASSIQUE ADULTE	GUITARE ELECTRIQUE	BASSE ELECTRIQUE	TONGUE DRUM	CLAVIER	UKULELE	CAJON
Instruments	140,00 €	160,00 €	270,00 €	280,00 €	249.00 €	270,00 €	70,00 €	169,00 €
Housse	24,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	41.00 €	0,00 €	24,00 €	45, 00€
Support	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €		40,00 €		
Méthode d'apprentissage	21,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €	26.90 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €
Ampli			170,00 €	140,00 €				
Coût total	208,00 €	249,00 €	529,00 €	509,00 €	316.90 €	336,00 €	120,00 €	240,00 €

TARIFS REMBOURSEMENT POUR LES JEUX PERDUS OU DETERIORES

Objet	Prix
Tarif de remboursement pour détérioration ou non restitution de vinyles	25 €
Tarif de remboursement pour les jeux perdus ou détériorés à la médiathèque suite à l'ouverture de la ludothèque	35€

TARIFS REMBOURSEMENT CLES ET BADGES DES SALLES MUNICIPALES

Objet	Prix
Tarif pour un badge	10 €
Tarif pour une clé	145 €

Cette obligation de remboursement des badges et clés sera notifiée notamment dans le règlement intérieur du Triskell, du Spi et du Raquer.

PRET DE SAC A DOS

Il est proposé en cas de détérioration non réparable ou de non restitution de facturer l'emprunteur au prix d'achat du matériel.

	Sac à dos ornithologie et dendrologie	Sac à dos entomologie	Sac à dos bruits de la nature	Sac à dos astronomie
Sac à dos	40,00 €	40,00 €	40.00 €	40,00 €
Ustensiles	80,00 €	80,00 €	80.00 €	380,00 €
Livres	95,00 €	95,00 €	95.00 €	80,00 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2026.

LE SPI

Tarifs de location journalière :

	Tarifs 2025			Tarifs 2026		
	Location inférieure à 4 heures de réservation	Location comprise entre 4 heures à 8 heures de réservation	Location au-delà de 8 heures de réservation	Location inférieure à 4 heures de réservation	Location comprise entre 4 et 8 heures de réservation	Location au-delà de 8 heures de réservation
Grande salle	335 €	474 €	612 €	340 €	480 €	620 €
Petite salle	98 €	191 €	283 €	100 €	195 €	290 €
Bar, office	69 €	144 €	220 €	70 €	145 €	225 €

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
GRANDE SALLE POLYVALENTE DU TRISKELL	416 €	422 €
PETITE SALLE POLYVALENTE DU TRISKELL	58 €	59 €

Il est précisé que chaque association ploerinoise de droit bénéficie de la gratuité de la totalité ou d'une partie des locaux, **une fois par an,** (du 1er juin au 31 mai) pour les manifestations qui n'entrent pas dans l'objet de l'association.

Abattement tarifaire :
Si la manifestation est organisée par une association ploerinoise de droit, (à partir de la deuxième manifestation qui n'entre pas dans l'objet de l'association) : 50% de réduction sur le coût total.

Frais annexes « éventuels » :
A) Forfait de l'immobilisation du bâtiment pour préparation et remise en état :

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
1 - Par demi-journée	92 €	94 €
2 - Par journée	185 €	188 €

B) Caution d'un montant maximum de 475,00 €, qui pourra être retenue dans les conditions suivantes :

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
En cas de nettoyage des abords par le personnel communal	184,90 €	188 €
En cas de dégradations sur le bâtiment	184,90 €	188 €
(Franchise de l'assurance communale)		
En cas de dégâts sur la sonorisation du bâtiment	184,90€	188 €
(Franchise de l'assurance communale)		

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

MISE A DISPOSITION DE TABLES ET BANCS

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2026.

Pour les associations ploerinoises

Prêt gratuit.
Versement d'une caution de 94 € à la réservation, non encaissée et rendue à l'intéressé, si le matériel est restitué en bon état.

Pour les personnes privées et associations extérieures

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Par table	2,80 €	3,00 €
Par banc	1,00 €	1,00 €
Caution	92,50 €	94,00 €

Versement d'une caution de 94,00 € à la réservation, non encaissée et rendue à l'intéressé, si le matériel est restitué en bon état.

Dispositions diverses

Pour tous, la durée maximum de la mise à disposition est de 48 heures.

Pour tous, le matériel devra être pris et rapporté à l'atelier municipal : aucun transport ne sera effectué par les services techniques pour les associations extérieures ou personnes privées.

La réparation ou le remplacement du matériel endommagé pourront être facturés à l'utilisateur.

DIVERS

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2026.

DROITS DE PLACE : il est proposé d'annuler les tarifs ci-dessous, ceux-ci n'étant pas pratiqués

. Mètre-linéaire .....gratuit
. Emplacement pour chapiteau par jour.....gratuit

INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES DES AGENTS MUNICIPAUX (DEPOT SAUVAGE)

Prestations horaires par agent	Tarifs 2026
Police municipale	54,50 €
Services techniques	54,50 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_413-DE

CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2026.

Concessions	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Durée de 15 ans	127,10 €	129,00 €
Durée de 30 ans	254,20 €	258,00 €

Cases des columbariums	Tarifs 2025 Contenance 2 urnes	Tarifs 2025 Contenance 4 urnes	Tarifs 2026 Contenance 2 urnes	Tarifs 2026 Contenance 4 urnes
Durée de 15 ans	450,70 €	600,90 €	457,00 €	610,00 €
Durée de 30 ans	901,40 €	1201,90 €	915,00 €	1 220,00 €

Cavurnes enterrées	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Durée de 15 ans	242,70 €	246,00 €
Durée de 30 ans	485,40 €	493,00 €

Il est précisé que, pour toutes les concessions et cases, une nouvelle durée peut être souscrite au terme de la première.

Le Conseil municipal est invité à :

- **FIXER**, selon les modalités proposées, les tarifs appliqués pour les services communaux ci-dessus à compter du 1er mai 2026 pour toutes les redevances sauf les redevances relatives à l'accueil de loisirs, le restaurant scolaire à compter 1er septembre 2026 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire pour l'application de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 29 avril 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)